

3.0 crédits	30.0 h	1q
-------------	--------	----

Enseignants:	Inghels Bénédicte ; Derijcke Werner ; De Visscher Fernand ;
Langue d'enseignement:	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Introduction générale au droit : analyse du phénomène juridique sous ses aspects institutionnel, normatif et juridictionnel. 2. L'entreprise : après avoir défini la notion, les caractéristiques et les formes de l'entreprise et après une introduction à la corporate governance, l'entreprise sera examinée sous l'angle de ses rapports avec ses cocontractants, son personnel, et les pouvoirs publics. 3. Une troisième partie de l'enseignement sera consacrée à la propriété intellectuelle et les droits dérivés,(brevets dessins et modèles, marques, droit d'auteur)
Acquis d'apprentissage	<ol style="list-style-type: none"> 1. Initier de futurs ingénieurs à la technique juridique. 2. Développer chez ces étudiants la capacité de compréhension des institutions juridiques dans leurs impacts sur l'entreprise et plus particulièrement sur l'activité industrielle. <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Contenu :	<p>S'agissant d'un cours d'initiation pour chacun des thèmes abordés - phénomène juridique, entreprise et propriété intellectuelle - on s'efforcera de définir les concepts - clé de présenter les textes législatifs et réglementaires applicables en étant particulièrement attentif aux réglementations internationales et européennes.</p> <p>Référence sera faite à des cas d'application.</p>
Autres infos :	<p>Il n'y a pas de pré-requis.</p> <p>L'évaluation s'opère par l'examen oral. Chaque étudiant sera invité à lire un ouvrage consacré à l'entreprise et au droit, et à en faire un bref résumé avec critique.</p> <p>Chaque étudiant recevra un syllabus avec référence aux sites sur lesquels il pourra prendre connaissance des textes législatifs et réglementaires auxquels il est fait référence.</p>

<p>Cycle et année d'étude: :</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Master [120] : ingénieur civil électricien > Master [120] : ingénieur civil électromécanicien > Master [120] : ingénieur civil physicien > Master [120] : ingénieur civil biomédical > Master [120] : ingénieur civil des constructions > Master [120] : ingénieur civil en informatique > Master [120] : ingénieur civil en chimie et science des matériaux > Master [120] : ingénieur civil mécanicien > Master [120] en sciences informatiques > Master [120] : ingénieur civil en mathématiques appliquées > Master [120] en biochimie et biologie moléculaire et cellulaire > Master [60] en sciences biologiques > Master [120] en sciences chimiques
<p>Faculté ou entité en charge:</p>	<p>EPL</p>